

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-deux novembre deux mille seize à 20h30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY (à partir du point n°4), M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Widad ALLOUCHY, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Michel FRITZ, M. Jean-François BAYLE, M. Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALAM, M. Dominique CAROTINE, M. Alain BRIARD, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Serge MERCIECA, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDÉ.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Eugène WITTEK, suppléant de M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents excusés représentés :

Commune d'Evry :

Mme Elodie FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Najwa EL HAÏTE,
Mme Florence BELLAMY donne pouvoir à M. Farouk ALOUANI (jusqu'au point n°3),
M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER donne pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ,
Mme Frédérique GARCIA donne pouvoir à M. Jean-François BAYLE,
M. Volkan AYKUT donne pouvoir à Mme Martine BOUIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET donne pouvoir à M. Alain BRIARD,
Mme Eléonore PAYS donne pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Grigny :

Mme Fatima OGBI donne pouvoir à M. Philippe RIO,
Mme Claire RENKLICAY donne pouvoir à M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Françoise SURRAULT donne pouvoir à M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY donne pouvoir à Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Marilyn HUMPHREY donne pouvoir à Mme Line MAGNE,
Mme Dorothée MOUREAUX donne pouvoir à M. Gilles-Edouard ALAPETITE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL donne pouvoir à M. Karl DIRAT.

Absents excusés :

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Nathalie BAUSIVOIR.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON, M. Ange BALZANO.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

Le secrétaire de séance : Mme Sylvie BOIDE.

Nombre de membres en exercice : 76

DELIBERATION N°1 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du conseil communautaire du 11 octobre 2016.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°2 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire du 18 octobre 2016.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°3.1 : DECISIONS DU PRESIDENT – ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2016, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°3.2 : DECISIONS DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Vice-Président en charge de la commande publique des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2016, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°4 : COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DU GUIDE DE PROCEDURE INTERNE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le guide des procédures internes de la commande publique de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

PRECISE que le guide sera applicable dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°5.1 : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du Budget Principal pour l'exercice 2016 arrêté aux montants suivants :

	BP	Report	DM1	Equilibre global
Investissement				
Dépenses Investissement	172 652 379,45	28 813 591,85	13 874 068,61	215 340 039,91
Ressources Investissement	175 210 498,32	26 255 472,98	13 874 068,61	215 340 039,91
Fonctionnement				
Dépenses Fonctionnement	256 658 823,24	2 364 479,15	14 618 545,13	273 641 847,52
Virement à l'investissement	23 118 472,91	0,00	1 502 228,90	24 620 701,81
Recettes Fonctionnement	281 736 544,30	405 231,00	16 120 774,03	298 262 549,33

PRECISE que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 24 620 701,81 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre du budget primitif (36 655 940 €), augmenté du report de 8 650 000 €, est ajusté en DM1 de -3 889 858,29 €, et s'établit sur l'exercice à 41 416 081,71 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.2 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Assainissement - SPANC, arrêtée aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	2 862 464,00	2 139,00	2 864 603,00	70	Ventes	6 858 380,00		6 858 380,00
012	Charges de personnel	626 209,00	107 361,00	518 848,00	74	Subventions d'exploitation	826 100,00		826 100,00
65	Autres charges gestion courante	4 046 530,00	14 292,00	4 060 822,00	75	Autres produits	6 200 866,00		6 200 866,00
					002	Résultat reporté n-1	905 878,39		905 878,39
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 535 203,00	90 930,00	7 444 273,00		Recettes de gestion courante (RG)	14 791 224,39		14 791 224,39
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	7 256 021,39	90 930,00	7 346 951,39					
66	Frais financiers (SF)	465 441,50		465 441,50	76	Produits financiers (PF)			
	Solde financier (SF = PF - SF)	465 441,50		465 441,50					
67	Charges exceptionnelles	754 263,15		754 263,15	77	Produits exceptionnels			
002	Résultat reporté n-1								
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	754 263,15		754 263,15					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	6 036 316,74	90 930,00	6 127 246,74					
042	Amortissements	4 179 852,00	47 326,00	4 227 178,00	042	Reprise de subventions	1 934 540,00	30 652,00	1 965 192,00
	Solde Opérations d'ordre (SOC = R042 - D042)	- 2 245 312,00	- 16 674,00	- 2 261 986,00					
	Virement à la section d'investissement	3 791 004,74	74 256,00	3 865 260,74					
	Total Section de fonctionnement	16 725 764,39	30 652,00	16 756 416,39		Total Section de fonctionnement	16 725 764,39	30 652,00	16 756 416,39

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Résultat reporté investissement	72 035,73	72 035,73		001	Résultat reporté investissement	2 143 890,56	72 035,73	2 071 854,83
20	Immo incorporelles	100 741,18	63 107,64	37 633,54	1068	Autres réserves	4 216 362,65		4 216 362,65
21	Immo corporelles	857 119,33	606 547,08	250 572,25	13	Subventions d'investissement	1 622 477,22	139 871,40	1 762 348,62
23	Immo en cours	23 692 746,76	2 656 648,18	21 036 098,58	021	Virement de la section d'exploitation	3 791 004,74	74 256,00	3 865 260,74
45	Compte de tiers	12 367,65		12 367,65					
	Dépenses réelles Invest hors dette	24 735 010,65	- 3 398 338,63	21 336 672,02		Recettes réelles Invest hors dette	11 773 735,17	142 091,67	11 915 826,84
16	Emprunts et dettes assimilées	2 158 073,35		2 158 073,35	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	2 158 073,35		2 158 073,35		Dette hors emprunt d'équilibre			
040	Reprise de subventions	1 934 540,00	30 652,00	1 965 192,00	040	Amortissements (281+481)	4 179 852,00	47 326,00	4 227 178,00
	Total Dépenses d'investissement	28 827 624,00	- 3 367 686,63	25 459 937,37		Total Recettes d'investissement	15 953 587,17	189 417,67	16 143 004,84
						Emprunt d'équilibre	12 874 036,83	-3 557 104,30	9 316 932,53
	Total Section d'investissement	28 827 624,00	- 3 367 686,63	25 459 937,37		Total Section d'investissement	28 827 624,00	-3 367 686,63	25 459 937,37

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 3 791 004,74 € est porté à 3 865 260,74 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 3 557 104,30 €, et est ramené à 9 316 932,53 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Notes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.3 : BUDGET ANNEXE « EAU DSP » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Eau DSP, arrêtée aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	31 700,00		31 700,00	70	Ventes d'eau aux abonnés	622 900,00		622 900,00
65	Autres charges gestion courante	117 800,00		117 800,00	75	Autres produits gestion courante	4 600,00		4 600,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	149 500,00	-	149 500,00		Recettes de gestion courante (RG)	627 500,00	-	627 500,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	478 000,00	-	478 000,00					
66	Frais financiers (SF)	75 600,00		75 600,00	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FI)	- 75 600,00	-	- 75 600,00					
67	Charges exceptionnelles	35 000,00		35 000,00	77	Produits exceptionnels			-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 35 000,00	-	- 35 000,00					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	367 400,00	-	367 400,00					
042	Amortissements	371 400,00	1 097,00	372 497,00	042	Reprises de subventions	136 000,00		136 000,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 235 400,00	- 1 097,00	- 236 497,00					
	Virement à la section d'investissement	132 000,00	1 097,00	130 903,00					
	Total Section de fonctionnement	763 500,00	-	763 500,00		Total Section de fonctionnement	763 500,00	-	763 500,00

INVESTISSEMENT									
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
20	Etudes	12 586,18		12 586,18	001	Résultat reporté d'investissement	143 445,54		143 445,54
21	Immo corporelles	70 573,74		70 573,74	10	Autres réserves	432 071,54		432 071,54
23	Immo incorporelles	847 196,65		847 196,65	021	Virement de la section fonctionnement	132 000,00	1 097,00	130 903,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	930 356,57	-	930 356,57	13	Subvention d'investissement	127 239,49		127 239,49
						Recettes réelles Investissement hors dette	834 756,57	- 1 097,00	833 659,57
16	Emprunts et dettes assimilées	139 800,00		139 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées			-
	Dette	139 800,00	-	139 800,00		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-
040	Reprises de subventions	136 000,00		136 000,00	040	Amortissements	371 400,00	1 097,00	372 497,00
	Total Dépenses d'investissement	1 206 156,57	-	1 206 156,57		Total Recettes d'investissement	1 206 156,57	-	1 206 156,57
						Emprunt d'équilibre			-
	Total Section d'investissement	1 206 156,57	0,00	1 206 156,57		Total Section d'investissement	1 206 156,57	-	1 206 156,57

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 132 000 € est porté à 130 903 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :

0

Abstentions :

2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés :

67

Votes Pour :

67

Votes Contre :

0

DELIBERATION N°5.4 : BUDGET ANNEXE « PEPINIERES-ATELIERS » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Pépinières - Ateliers, arrêtée aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	1 103 088,50	22 583,00	1 125 671,50	70	Produits divers	625 701,00		625 701,00
012	Charges de personnel	40 500,00		40 500,00	74	Subvention de fonctionnement	899 372,10		899 372,10
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	17 527,00	32 527,00	75	Autres produits de gestion courante	469 859,00		469 859,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 158 588,50	40 110,00	1 198 698,50		Recettes de gestion courante (RG)	1 994 932,10	-	1 994 932,10
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	836 343,60	40 110,00	796 233,60					
66	Frais financiers (SF)	383 738,00	5 708,00	389 446,00	76	Produits financiers (PF)	29 525,01		29 525,01
	Solde financier (SF = PF - SF)	- 354 212,99	- 5 708,00	- 359 920,99					
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	77	Produits exceptionnels	200 000,00	1 490,00	201 490,00
002	Résultat reporté	286 662,99		286 662,99					
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 88 662,99	1 490,00	- 87 172,99					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	393 467,62	- 44 328,00	349 139,62					
042	Amortissements	310 892,00	11 769,00	322 661,00	042	Reprise de subvention	64 188,00		64 188,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 246 704,00	- 11 769,00	- 258 473,00					
	Virement à la section d'investissement	146 763,62	- 56 097,00	90 666,62					
	Total Section de fonctionnement	2 288 645,11	1 490,00	2 290 135,11		Total Section de fonctionnement	2 288 645,11	1 490,00	2 290 135,11
INVESTISSEMENT									
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Dépenses reportées	5 222 218,36	- 365 452,53	4 856 765,83	001	Solde d'exécution reporté	28 819,86	- 28 819,86	-
20	Immo incorporelles	6 000,00		6 000,00	1068	Autres réserves	486 926,83	- 308 617,60	178 309,23
21	Immo corporelles	796 285,71		796 285,71	021	Virement de la section de fonctionnement	146 763,62	- 56 097,00	90 666,62
23	Immo en cours	116 995,00		116 995,00	23	Immo en cours	7 000,00		7 000,00
					13	Subventions d'investissement	4 942 687,08		4 942 687,08
					27	Autres immobilisations financières	93 021,46		93 021,46
	Dépenses réelles Investissement hors dette	6 141 499,07	- 365 452,53	5 776 046,54		Recettes réelles Investissement hors dette	5 705 218,85	- 393 534,46	5 311 684,39
16	Emprunts et dettes assimilées	516 479,25	80 316,75	596 796,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	46 500,00		46 500,00
16	Autres dettes	79 231,00		79 231,00					
16	Dépôts et cautionnements reçus	111 215,34		111 215,34					
	Dettes	706 925,59	80 316,75	787 242,34		Dettes hors emprunt d'équilibre	46 500,00	-	46 500,00
040	Opérations d'ordre	64 188,00		64 188,00	040	Amortissements	310 892,00	11 769,00	322 661,00
	Total Dépenses d'investissement	6 912 612,66	- 285 135,78	6 627 476,88		Total Recettes d'investissement	6 062 610,85	- 381 765,46	5 680 845,39
						Emprunt d'équilibre	850 001,81	96 629,68	946 631,49
	Total Section d'investissement	6 912 612,66	- 285 135,78	6 627 476,88		Total Section d'investissement	6 912 612,66	- 285 135,78	6 627 476,88

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 146 763,62 € est porté à 90 666,62 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 96 629,68 € et dès lors porté à 946 631,49 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Notes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

**DELIBERATION N°5.5 : BUDGET ANNEXE « PSR PARKINGS PARCS RELAIS » – EXERCICE 2016 –
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe PSR Parkings Parcs Relais, arrêtée aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	433 000,00	18 200,00	451 200,00	73	Impôts et Taxes	290 000,00		290 000,00
012	Charges de personnel			-	74	Subventions d'exploitation	184 460,00		184 460,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00		3 500,00					-
	Dépenses de gestion courante (DG)	436 500,00	18 200,00	454 700,00		Recettes de gestion courante (RG)	474 460,00	-	474 460,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	37 960,00	- 18 200,00	19 760,00					
66	Frais financiers (SF)	18 026,00		18 026,00	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 18 026,00	-	- 18 026,00					
67	Charges exceptionnelles		1 004,00	1 004,00	77	Produits exceptionnels	81,00	13 853,00	13 934,00
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	81,00	12 849,00	12 930,00					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	20 015,00	- 5 351,00	14 664,00					
042	Amortissements	6 141,00	311,00	6 452,00	042	Reprise de subventions			-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 6 141,00	- 311,00	- 6 452,00					
	Virement à la section d'investissement	13 874,00	- 5 662,00	8 212,00					
	Total Section de fonctionnement	474 541,00	13 853,00	488 394,00		Total Section de fonctionnement	474 541,00	13 853,00	488 394,00
INVESTISSEMENT									
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Dépenses reportés	711 608,37		711 608,37	1068	Autres réserves	39 449,34	400,00	39 849,34
20	Immo incorporelles	102 009,00		102 009,00	021	Virement de la section de fonctionnement	13 874,00	- 5 662,00	8 212,00
21	Immo corporelles	247 996,96		247 996,96	13	Subventions d'investissement	95 874,71		95 874,71
23	Immo en cours	179 221,64		179 221,64					
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 240 835,97	-	1 240 835,97		Recettes réelles Investissement hors dette	149 198,05	- 5 262,00	143 936,05
16	Dette	28 060,00		28 060,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00		6 000,00
	Dette	28 060,00	-	28 060,00		Dette hors emprunt d'équilibre	6 000,00	-	6 000,00
040	Reprise de subventions			-	040	Amortissements	6 141,00	311,00	6 452,00
	Total Dépenses d'investissement	1 268 895,97	-	1 268 895,97		Total Recettes d'investissement	161 339,05	- 4 951,00	156 388,05
						Emprunt d'équilibre	1 107 556,92	4 951,00	1 112 507,92
	Total Section d'investissement	1 268 895,97	-	1 268 895,97		Total Section d'investissement	1 268 895,97	-	1 268 895,97

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 13 874 € est porté à 8 212 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 4 951 €, et est porté à 1 112 507,92 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.6 : BUDGET ANNEXE « REGIE LE PLAN » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Régie Le Plan, arrêtée aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	551 657,33	2 667,00	548 990,33	70	Produits divers	302 094,00	5 887,00	296 207,00
012	Charges de personnel	510 317,00	151 505,00	661 822,00	74	Subventions d'exploitation	315 000,00	56 129,00	371 129,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	2 892,00	30 892,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 089 974,33	151 730,00	1 241 704,33		Recettes de gestion courante (RG)	617 094,00	50 242,00	667 336,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 472 880,33	- 101 488,00	- 574 368,33					
66	Frais financiers (SF)	5 600,00	5 600,00	-	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 5 600,00	5 600,00	-					
67	Charges exceptionnelles	30 500,00	1 100,00	31 600,00	77	Produits exceptionnels	78 906,00	103 167,00	182 073,00
002	Résultat reporté n-1	162 770,67		162 770,67	77	Participation du Budget Principal	600 000,00		600 000,00
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	485 635,33	102 067,00	587 702,33					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	7 155,00	6 179,00	13 334,00					
042	Amortissements	7 155,00	6 179,00	13 334,00					-
	Solde Opérations d'ordre (SOC = R042 - D042)	- 7 155,00	- 6 179,00	- 13 334,00					
	Virement à la section d'investissement			-					
	Total Section de fonctionnement	1 296 000,00	153 409,00	1 449 409,00		Total Section de fonctionnement	1 296 000,00	153 409,00	1 449 409,00

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Dépenses reportées			-	001	Solde d'exécution reporté	672 708,36		672 708,36
20	Immo incorporelles			-	13	Subventions d'investissement	70 000,00		70 000,00
21	Immo corporelles	110 410,36		110 410,36					-
23	Immo en cours			-					-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	110 410,36	-	110 410,36		Recettes réelles Investissement hors dette	742 708,36	-	742 708,36
16	Emprunts et dettes assimilées	63 637,00		63 637,00	16	Emprunts et dettes assimilées			-
16	Opérations OCLT	636 364,00	6 179,00	642 543,00					-
16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934,00		6 934,00					-
	Dettes	706 935,00	6 179,00	713 114,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-	-
040	Opérations d'ordre			-	040	Amortissements	7 155,00	6 179,00	13 334,00
	Total Dépenses d'investissement	817 345,36	6 179,00	823 524,36		Total Recettes d'investissement	749 863,36	6 179,00	756 042,36
						Emprunt d'équilibre	67 482,00		67 482,00
	Total Section d'investissement	817 345,36	6 179,00	823 524,36		Total Section d'investissement	817 345,36	6 179,00	823 524,36

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :

0

Abstentions :

2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés :

67

Votes Pour :

67

Votes Contre :

0

DELIBERATION N°5.7 : BUDGET ANNEXE « BOIS SAUVAGE AMENAGEMENT » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Bois Sauvage Aménagement, arrêtée aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
				-	002	Resultat reporté	0,19		0,19
	Dépenses de gestion courante (EG)	-	-	-		Recettes de gestion courante (RG)	0,19	-	0,19
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	0,19	-	0,19					
66	Frais financiers (SF)			-	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)	-	-	-					
67	Charges exceptionnelles	0,19		0,19	77	Produits exceptionnels			-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 0,19	-	- 0,19					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	-	-	-					
042	Stock début 2016	3 322 571,00		3 322 571,00	042	Stock fin 2016	3 322 571,00		3 322 571,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-		-					
	Virement à la section d'inv			-					
	Total Section de fonctionnement	3 322 571,19	-	3 322 571,19		Total Section de fonctionnement	3 322 571,19	-	3 322 571,19

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
020	Dépenses imprévues	2 612,45	- 2,49	2 609,96	001	Résultat reporté	2 612,45	- 2,49	2 609,96
	Dépenses réelles Investissement hors dette	2 612,45	- 2,49	2 609,96		Recettes réelles Investissement hors dette	2 612,45	- 2,49	2 609,96
16	Autres dettes			-	16	Autres dettes			-
	Dette			-		Dette hors emprunt d'équilibre			-
040	Stock fin 2016	3 322 571,00		3 322 571,00	040	Stock début 2016	3 322 571,00		3 322 571,00
	Total Dépenses d'investissement	3 325 183,45	- 2,49	3 325 180,96		Total Recettes d'investissement	3 325 183,45	- 2,49	3 325 180,96
						Emprunt d'équilibre			
	Total Section d'investissement	3 325 183,45	- 2,49	3 325 180,96		Total Section d'investissement	3 325 183,45	- 2,49	3 325 180,96

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.8 : BUDGET ANNEXE « PYRAMIDES AMENAGEMENT » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Pyramides Aménagement, arrêtée aux montants suivants :

FUNCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	32 000,00		32 000,00	002	Résultat reporté	0,46		0,46
	Dépenses de gestion courante (DG)	32 000,00	-	32 000,00		Recettes de gestion courante (RG)	0,46	-	0,46
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 31 999,54	-	- 31 999,54					
66	Frais financiers (SF)			-	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)			-					
67	Charges exceptionnelles	0,46		0,46	77	Produits exceptionnels			-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 0,46	-	- 0,46					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	- 32 000,00	-	- 32 000,00					
042	Amortissements	438 901,00		438 901,00	042	Reprise de subvention	470 901,00		470 901,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	32 000,00	-	32 000,00					
	Virement à la section d'investissement			-					
	Total Section de fonctionnement	470 901,46	-	470 901,46		Total Section de fonctionnement	470 901,46	-	470 901,46

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
020	Dépenses imprévues	10 013,25	- 10 013,25	-	001	Solde d'exécution reporté	10 013,25	- 10 013,25	-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	10 013,25	- 10 013,25	-		Recettes réelles Investissement hors dette	10 013,25	- 10 013,25	-
16	Autres dettes			-	16	Autres dettes	32 000,00		32 000,00
	Dettes	-	-	-		Dettes hors emprunt d'équilibre	32 000,00	-	32 000,00
040	Opérations d'ordre	470 901,00		470 901,00	040	Opérations d'ordre	438 901,00		438 901,00
	Total Dépenses d'investissement	480 914,25	- 10 013,25	470 901,00		Total Recettes d'investissement	480 914,25	- 10 013,25	470 901,00
					Emprunt d'équilibre				
					-				
Total Section d'investissement		480 914,25	- 10 013,25	470 901,00	Total Section d'investissement		480 914,25	- 10 013,25	470 901,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
 Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)
 Suffrages exprimés : 67
 Votes Pour : 67
 Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.9 : BUDGET ANNEXE « THEATRE DE SENART » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Théâtre de Sénart, arrêtée aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	91 500,00	- 10 000,00	81 500,00	74	Subvention de fonctionnement	1 574 950,00		1 574 950,00
012	Charges de personnel			-	75	Autres produits de gestion courante	450 000,00		450 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	91 500,00	- 10 000,00	81 500,00		Recettes de gestion courante (RG)	2 024 950,00	-	2 024 950,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	1 933 450,00	10 000,00	1 943 450,00					
66	Frais financiers (SF)	728 670,00		728 670,00	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 728 670,00	-	- 728 670,00					
Epargne brut (EB = EG+SF+SE)		1 204 780,00	10 000,00	1 214 780,00					
042	Amortissements	54 120,00		54 120,00	042	Reprise de subvention			-
	de Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 54 120,00	-	- 54 120,00					
Virement à la section d'investissement		1 150 660,00	10 000,00	1 160 660,00					
Total Section de fonctionnement		2 024 950,00	-	2 024 950,00	Total Section de fonctionnement		2 024 950,00	-	2 024 950,00

INVESTISSEMENT

chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Dépenses reportés	3 499 067,38		3 499 067,38	001	Solde d'exécution reporté			
20	Immo incorporelles	993 758,23		993 758,23	1068	Autres réserves	1 070 660,45		1 070 660,45
21	Immo corporelles	69 435,58		69 435,58	021	Virement de la section de fonctionnement	1 150 660,00	10 000,00	1 160 660,00
23	Immo en cours	3 502 415,79	10 000,00	3 512 415,79	13	Subventions d'investissement	5 440 016,53		5 440 016,53
	Dépenses réelles Investissement hors dette	8 064 676,98	10 000,00	8 074 676,98		Recettes réelles Investissement hors dette	7 661 336,98	10 000,00	7 671 336,98
16	Emprunts et dettes assimilées	1 204 780,00		1 204 780,00	16	Emprunts et dettes assimilées			-
	Dettes	1 204 780,00	-	1 204 780,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-	-
040	Opérations d'ordre			-	040	Amortissements	54 120,00		54 120,00
041	Opérations patrimoniales		6 116 340,00	6 116 340,00	041	Opérations patrimoniales		6 116 340,00	6 116 340,00
	Total Dépenses d'investissement	9 269 456,98	6 126 340,00	15 395 796,98		Total Recettes d'investissement	7 715 456,98	6 126 340,00	13 841 796,98
						Emprunt d'équilibre	1 554 000,00		1 554 000,00
	Total Section d'investissement	9 269 456,98	6 126 340,00	15 395 796,98		Total Section d'investissement	9 269 456,98	6 126 340,00	15 395 796,98

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 1 150 660 € est porté à 1 160 660 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Notes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.10 : BUDGET ANNEXE « REGIE DE L'EAU » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Régie de l'eau, arrêtée aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Entretien et dépenses de services	6 234 660,00	144 193,58	6 378 853,58	70	Recettes ventes d'eau	9 717 274,00	230 000,00	9 947 274,00
012	Personnel	932 320,00	157 225,00	775 095,00	70	Recettes ventes d'eau AESN pollution	4 525 950,00		4 525 950,00
014	Atténuation de produits AESN pollution/	4 525 950,00		4 525 950,00	75	Redevances frais de contrôle	5 000,00		5 000,00
65	Autres charges courantes	50 100,00		50 100,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	11 743 030,00	13 031,42	11 729 998,58		Recettes de gestion courante (RG)	14 248 224,00	230 000,00	14 478 224,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 505 194,00	243 031,42	2 748 225,42					
66	Frais financiers (SF)	25 224,00		25 224,00	76	Produits financiers (PF)			
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 25 224,00	-	- 25 224,00					
67	Charges exceptionnelles	49 806,22	803,00	50 609,22	002	Report à nouveau Régie de l'eau	14 806,22		14 806,22
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 35 000,00	- 803,00	- 35 803,00					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 444 970,00	242 228,42	2 687 198,42					
042	Amortissements	513 418,00	37 339,00	550 757,00					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 513 418,00	- 37 339,00	- 550 757,00					
	Virement à la section d'investissement	1 931 552,00	204 889,42	2 136 441,42					
	Total Section de fonctionnement	14 263 030,22	230 000,00	14 493 030,22		Total Section de fonctionnement	14 263 030,22	230 000,00	14 493 030,22

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Résultat reporté investissement	660 842,59		660 842,59	10	Excédents capitalisés	1 456 723,41		1 456 723,41
20	Etudes et logiciels	164 941,51		164 941,51	021	Virement de la section fonctionnement	1 931 552,00	204 889,42	2 136 441,42
21	Acquisitions	2 581 614,62	386 161,08	2 967 775,70	21	Etudes suivi de travaux	14 465,00	14 465,00	
23	Travaux	778 789,69	162 485,66	616 304,03	27	Immo financières caution		41,00	41,00
27	Immo financières caution		4 129,00	4 129,00					
	Dépenses réelles Investissement hors dette	4 186 188,41	227 804,42	4 413 992,83		Recettes réelles Investissement hors dette	3 402 740,41	190 465,42	3 593 205,83
16	Emprunts et dettes assimilées	32 244,00		32 244,00	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	32 244,00		32 244,00		Dette hors emprunt d'équilibre			
					040	Amortissements	513 418,00	37 339,00	550 757,00
041	Etudes suivi de travaux		14 465,00	14 465,00	041	Etudes suivi de travaux		14 465,00	14 465,00
	Total Dépenses d'investissement	4 218 432,41	242 269,42	4 460 701,83		Total Recettes d'investissement	3 916 158,41	242 269,42	4 158 427,83
						Emprunt d'équilibre	302 274,00		302 274,00
	Total Section d'investissement	4 218 432,41	242 269,42	4 460 701,83		Total Section d'investissement	4 218 432,41	242 269,42	4 460 701,83

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 1 931 552 € est porté à 2 136 441,42 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°5.11 : BUDGET ANNEXE « GRAND STADE DE RUGBY » – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Grand stade de Rugby, arrêtée aux montants suivants :

FUNCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM 1	Total
011	Charges à caractère général	593 730,00		593 730,00	70	Ventes	633 898,00		633 898,00
012	Charges de personnel	40 168,00		40 168,00	002	Résultat reporté n-1	26 888,70		26 888,70
	Dépenses de gestion courante (DG)	633 898,00	-	633 898,00		Recettes de gestion courante (RG)	660 786,70	-	660 786,70
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	26 888,70	-	26 888,70					
66	Frais financiers (SF)			-	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)			-					-
67	Charges exceptionnelles	26 888,70		26 888,70	77	Produits exceptionnels			-
	solde exceptionnel (SE = RE - DE)	26 888,70	-	26 888,70					-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	0,00	-	0,00					
042	Amortissements			-	042	Reprise de subventions			-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)			-					-
	Virement à la section d'investissement			-					
	Total Section de fonctionnement	660 786,70	-	660 786,70		Total Section de fonctionnement	660 786,70	-	660 786,70

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2016 et Reports 2015	DM 1	Total
001	Dépenses reportés	136 864,60		136 864,60	1068	Autres réserves	136 864,60		136 864,60
20	Immo incorporelles			-	13	Subventions d'investissement		237 500,00	237 500,00
21	Immo corporelles			-					-
23	Immo en cours	600 000,00	650 127,00	1 250 127,00					-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	736 864,60	650 127,00	1 386 991,60		Recettes réelles Investissement hors dette	136 864,60	237 500,00	374 364,60
16	Emprunts et dettes assimilées			-	16	Emprunts et dettes assimilées			-
	Dette			-		Dette hors emprunt d'équilibre			-
041	Opérations patrimoniales		125 000,00	125 000,00	041	Opérations patrimoniales		125 000,00	125 000,00
	Total Dépenses d'investissement	736 864,60	775 127,00	1 511 991,60		Total Recettes d'investissement	136 864,60	362 500,00	499 364,60
						Emprunt d'équilibre	600 000,00	412 627,00	1 012 627,00
	Total Section d'investissement	736 864,60	775 127,00	1 511 991,60		Total Section d'investissement	736 864,60	775 127,00	1 511 991,60

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 412 627 €, et est porté à 1 012 627 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°6 : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis de 1996 à 2016 dont la liste figure en annexe pour un montant de 56 569,29 € sur l'exercice 2016.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits inscrits au budget 2016 du budget principal.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)

Suffrages exprimés : 67

Votes Pour : 67

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°7 : BUDGET ANNEXE « PEPINIERES » – EXERCICE 2016 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2006, 2007, 2013, 2014 et 2015 dont les listes figurent en annexe pour un montant de 22 526,39 € sur l'exercice 2016.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits inscrits au budget 2016 du budget annexe des pépinières.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (*Farida AMRANI et Bruno PIRIOU*)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°8 : BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » – EXERCICE 2016 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2008, 2009, 2011, 2012, 2014 et 2015, dont les listes figurent en annexe pour un montant de 14 291,84 € sur l'exercice 2016.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits inscrits au budget 2016 du budget annexe Assainissement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (*Farida AMRANI et Bruno PIRIOU*)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°9 : BUDGET ANNEXE « REGIE DE L'EAU » – EXERCICE 2016 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis en 2015 et 2016 dont la liste figure en annexe pour un montant de 11 051,29 € sur l'exercice 2016.

PRECISE que le mandat correspondant sera émis sur les crédits inscrits au budget 2016 du budget annexe Régie de l'eau.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstentions : 2 (Farida AMRANI et Bruno PIRIOU)
Suffrages exprimés : 67
Votes Pour : 67
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°10 : CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES LACS DE L'ESSONNE – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD A LA RECAPITALISATION DE LA SEML

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Les membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à la procédure de recapitalisation engagée par l'Assemblée générale extraordinaire du Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne et ce à hauteur de 200 000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communautaire de l'exercice 2016.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte afférent à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 4 (Philippe RIO, Farouk ALOUANI, Pascal TROADEC et Eric BAREILLE)
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 65
Votes Pour : 65
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°11 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à approuver, lors des assemblées générales de la SPL des Territoires de l'Essonne, l'augmentation de capital de la SPL des Territoires de l'Essonne d'un montant de 100 000 € en numéraire par émission de 10 000 nouvelles actions.

ACTE de la non-participation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'augmentation de capital.

RAPPELLE que la participation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au capital de la SPL des Territoires de l'Essonne s'élève à 25 000 € et reste inchangée.

RENONCE à exercer son droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°12 : PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU QUARTIER DES TARTERETS A CORBEIL ESSONNES – APPROBATION ET SIGNATURE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Protocole de Préfiguration du quartier des Tarterêts ainsi que ses annexes.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer le Protocole de Préfiguration ainsi que tous les documents s'y rapportant.

SOLLICITE auprès de l'Etat, l'ANRU, la Caisse des Dépôts les subventions nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Préfiguration.

AUTORISE le Président ou en cas d'empêchement un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°13 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du PLH 2018-2024 sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

DECIDE de créer un comité de pilotage associant aux cotés de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud les personnes morales suivantes :

- les services de l'Etat, représentés par les Directions Départementales des Territoires et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale de l'Essonne et de la Seine-et-Marne,
- le Conseil Régional de l'Ile-de-France,
- les Conseils Départementaux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne,
- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- les Agences Départementales pour l'Information sur le Logement (ADIL),
- le CODEV Grand Paris Sud,
- la commune de Bondoufle,
- la commune de Corbeil-Essonnes,
- la commune de Courcouronnes,
- la commune de Cesson,
- la commune de Combs-la-Ville,
- la commune du Coudray-Montceaux,
- la commune d'Etiolles,
- La commune d'Evry,
- La commune de Grigny,
- la commune de Lieusaint,
- la commune de Lisses,
- la commune de Morsang-sur-Seine,
- la commune de Moissy-Cramayel,
- la commune de Nandy,
- la commune de Réau,
- la commune de Ris-Orangis,
- la commune de Saint Germain-les-Corbeil
- la commune de Saint Pierre-du-Perray,
- la commune de Saintry,
- la commune de Soisy-sur-Seine,
- la commune de Savigny-le-Temple,
- la commune de Tigery,
- la commune de Vert-Saint-Denis,
- la commune de Villabé,
- l'Association Régionale des Organismes HLM d'Ile-de-France (« AORIF ») et des représentants les bailleurs sociaux,
- Action Logement,
- Grand Paris Aménagement (GPA)
- l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA Sénart),
- la Caisse des Dépôts et Consignations,

NOTIFIE à ces personnes morales la présente délibération et sollicite leur association à l'élaboration du PLH, qui feront connaître dans un délai de 2 mois leur décision de participation et, le cas échéant, désigneront leurs représentants à cet effet,

AUTORISE le Président à solliciter Madame la Préfète de l'Essonne pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH, pour le compte des deux départements concernés, et pour la transmission d'un porter à connaissance unique,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°14 : INSTALLATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement afin de définir les orientations de la politique des attributions de logements sociaux et organiser la gestion de la demande à l'échelle de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

RAPPELLE que la Conférence Intercommunale du Logement ne constitue pas une instance décisionnaire en matière d'attributions des logements sociaux réalisées sur les communes, qui restent seules délégataires du contingent attribué par le bailleur social à chaque opération,

PRECISE que la Conférence Intercommunale du Logement sera coprésidée par le Préfet du Département de l'Essonne et le Président de l'EPCI, ou leurs représentants, et que les membres de la Conférence Intercommunale du Logement seront regroupés en trois collèges :

- Collectivités territoriales : communes (Maires membres de droit), Départements,
- Professionnels intervenant dans le champ des attributions de logement : bailleurs sociaux, AORIF, action logement, acteurs de l'insertion par le logement,
- Représentants des usagers, des locataires et des personnes en situation d'exclusion par le logement.

PRECISE que les membres de la Conférence Intercommunale du Logement seront nommés par arrêté du Préfet et qu'un règlement intérieur définira les modalités de son fonctionnement.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter et associer les personnes morales pour être membres de la Conférence Intercommunale du Logement, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°15 : ZAC CANAL-EUROPE A COURCOURONNES ET EVRY – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale relatifs à la création de la Zone d'Aménagement Concerté Canal-Europe à Courcouronnes et Evry.

DEFINIT les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale suivantes :

- de mettre à disposition du public, du 1^{er} au 10 décembre 2016, à la Maison de Quartier du Bois Sauvage à Evry, à la mairie annexe du Canal à Courcouronnes et à l'Hôtel d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération, aux jours et heures d'ouverture

- habituels de ces établissements, le bilan de la consultation, et un registre permettant au public de formuler des observations,
- de mettre le bilan de la consultation en ligne sur le site internet de l'Agglomération, du 1^{er} au 10 décembre 2016.
 - la publication d'un avis d'information sur le site internet de la communauté d'Agglomération, 3 jours au moins avant le début de la mise à disposition du bilan, définissant les modalités de sa consultation par le public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°16.1 : CONVENTION D'ADHESION A L'APPEL À PROJETS « INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » – SITE COURCOURONNES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » entre d'une part la Métropole du Grand Paris, l'État, la Société du Grand Paris, et d'autre part la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la commune de Courcouronnes et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France.

DECIDE de participer à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » autour du site communautaire suivant :

- le quartier du Canal à Courcouronnes, et notamment la tour dite « H » de l'ancien centre hospitalier Louise Michel, située spécifiquement sur la parcelle AN 7, le périmètre du projet est de 1900 m², la CA Grand Paris Sud est propriétaire du site, l'EPFIF en assurant le portage.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer cette convention d'adhésion avec les porteurs des sites concernés et la Métropole du Grand Paris, l'État et la Société du Grand Paris.

DIT que les éventuels crédits correspondants à la mise en place de cet appel à projets seront inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°16.2 : CONVENTION D'ADHESION A L'APPEL À PROJETS « INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » – SITE CARRE SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » entre d'une part la Métropole du Grand Paris, l'État, la Société du Grand Paris, et d'autre part la

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la commune de Lieusaint et L'EPA Sénart.

DECIDE de participer à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » autour du site communautaire suivant :

- Sur le territoire de la ville de Lieusaint, sur Le Carré Sénart, les îlots GI78 d'une superficie de 7700 m² et 7749 m² appartenant à l'État.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer cette convention d'adhésion avec les porteurs des sites concernés et la Métropole du Grand Paris, l'État et la Société du Grand Paris.

DIT que les éventuels crédits correspondants à la mise en place de cet appel à projets seront inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°16.3 : CONVENTION D'ADHESION A L'APPEL À PROJETS « INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » – SITE GENOPOLE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » entre d'une part la Métropole du Grand Paris, l'État, la Société du Grand Paris, et d'autre part la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et la commune d'Evry.

DECIDE de participer à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » autour du site communautaire suivant :

- Le Genopole, dans le cadre de son projet d'expansion, il est proposé un tènement foncier AL n° 43p, 54p, 55 et 61p d'une superficie totale d'environ 10 603 m² ; la parcelle AL 43 appartient à la ville d'Evry, les parcelles AL 54 et 61 appartenant au Conseil Départemental et la parcelle AL 55 appartenant à la CA Grand Paris Sud, étant mentionnées pour les problématiques d'accès.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer cette convention d'adhésion avec les porteurs des sites concernés et la Métropole du Grand Paris, l'État et la Société du Grand Paris.

DIT que les éventuels crédits correspondants à la mise en place de cet appel à projets seront inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°17 : OPERATION « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS » – ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES HAUTS-DIPLOMES – ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association NQT pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

DIT que le montant de l'adhésion est de 12 000 € TTC et que la dépense est inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération.

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'association «Nos Quartiers ont des Talents» afin de permettre la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes hauts diplômés issus de ses quartiers en QPV ou de milieux sociaux défavorisés.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Farouk ALOUANI
- M. Eric BAREILLE

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires,

- nombre de votants : 69
- nombre d'abstention : 0
- suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35
- Votes pour : 69
- Vote contre : 0

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'association « Nos Quartiers ont des Talents »:

- M. Farouk ALOUANI
- M. Eric BAREILLE

AUTORISE le Président, ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention et tout document y afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°18 : SEM GENOPOLE - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE la modification de l'article 5 des statuts de la SEM Genopole prolongeant la durée de la société d'une durée de 49 ans pour une expiration le 5 septembre 2101.

AUTORISE le Président ou en cas d'empêchement un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à représenter la Communauté d'agglomération lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SEM prévue le 9 décembre 2016 et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 69
Votes Pour : 68
Vote Contre : 1 (Jean-Louis DUVAL)

DELIBERATION N°19 : CONVENTION PORTANT AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI (MIVE)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Les membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant avance de trésorerie l'Association Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE) pour la période 2016/2017.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération ladite convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 9 (Redanga N'GAIBONA, Pascaline VANDENHEEDE, Frédérique GARCIA, Martine BOUIN, Jérôme BREZILLON, Philippe JUMELLE, François GROS, Yann PETEL et Jean-Baptiste ROUSSEAU)
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 60
Votes Pour : 60
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°20 : CONVENTION FINANCIERE PORTANT AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI – AVENANT N°1

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Les membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention portant avance de trésorerie à l'Association Dynamique Emploi et valant prorogation de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2017

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant n°1 à la convention portant avance de trésorerie à l'association Dynamique Emploi.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 5 (Florence BELLAMY, Eric BAREILLE, Pascal TROADEC, Pascaline VANDENHEEDE, Françoise SURRAULT)

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 64

Votes Pour : 64

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°21 : CONVENTION FINANCIERE PORTANT AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Les membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant avance de trésorerie à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Sénart pour la période 2016/2017.

AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération ladite convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 7 (Eric BAREILLE, Fatiha BENSALAM, Olivier CHAPLET, Michel BISSON, Marilyn HUMPHREY et Farouk ALOUANI)

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 63

Votes Pour : 63

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°22 : COMMISSION DE SUIVI DE SITE AUTOUR DES INSTALLATIONS DE L'USINE DE TRAITEMENT D'ORDURES MENAGERES PAR COMPOSTAGE ET METHANISATION DE VARENNES-JARCY – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

-Mme Marie-Martine SALLES

-M. Serge MERCIÉCA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, à l'unanimité, à mains levées,

- nombre de votants : 69
- nombre d'abstention : 0
- suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35
- Votes pour : 69
- Vote contre : 0

PROCLAME le résultat suivant du scrutin et déclare élus comme représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de la Commission de suivi de site autour des installations de l'usine de traitement d'ordures ménagères par compostage et méthanisation de Varennes-Jarcy :

Titulaire : Mme Marie-Martine SALLES

Suppléant : M. Serge MERCIECA

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°23 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE N°5 (SAINT EXUPÉRY) À SAINT-PIERRE-DU-PERRY

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle relative à l'opération de construction du groupe scolaire n°5 à Saint-Pierre-du-Perry, suite à la vérification de l'estimation du programmiste et aux aménagements nécessaires pour assurer les rentrées scolaires 2017 à 2020.

FIXE le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 10 625 000 € HT soit 12 750 000 € TTC.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette procédure.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°24 : APPROBATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE LA 18^{EME} EDITION DU MARATHON DE SENART DU LUNDI 1^{ER} MAI 2017

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à compter du 23 novembre 2016 les droits d'inscription aux épreuves de la 18^{ème} édition du Marathon de Sénart du lundi 1^{er} mai 2017 comme suit :

A – Droits d'inscription aux épreuves de la 18^{ème} édition du marathon de Sénart

Course	Tarifs
Marathon	36 € pour les inscriptions reçues avant le 1 ^{er} avril 2017 46 € pour les inscriptions reçues à partir du 1 ^{er} avril 2017 18 € pour les demandeurs d'emploi
Marathon clubs FFA	<u>Pour un minimum de 5 coureurs :</u> 26 € par personne avant le 1 ^{er} avril 2017 36 € par personne à partir du 1 ^{er} avril 2017
10 km	12 €
Dîner spectacle	15 € 5 € pour les enfants de moins de 12 ans

PRECISE que les frais de transaction des inscriptions par internet sont gratuits pour les participants.

EXONERE des droits d'inscription :

- les athlètes masculins dont les références de temps sur marathon sont inférieures à 2h30min et les athlètes féminines dont les références de temps sur marathon sont inférieurs à 2h50min, selon des résultats officiels,
- les employés des partenaires institutionnels et des entreprises partenaires du Marathon et du 10km selon les conventions de partenariat,
- la liste des athlètes fournie par la Fédération Française d'Athlétisme pour le Championnat de France de marathon.

B – Droits d'inscription des forfaits conforts du marathon

Forfaits	Tarifs
Forfait 1 Novotel Sénart : 1 coureur Comprend l'inscription marathon, le dîner spectacle, la nuit d'hôtel et le petit-déjeuner	125 €
Forfait 1 Clarion Suites Sénart : 1 coureur Comprend l'inscription marathon, le dîner spectacle, la nuit d'hôtel et le petit-déjeuner	145 €
Forfait 2 Novotel Sénart : 1 coureur et 1 accompagnateur Comprend l'inscription marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits-déjeuners	145 €
Forfait 2 Clarion Sénart : 1 coureur et 1 accompagnateur Comprend l'inscription marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits-déjeuners	160 €
Forfait 3 Novotel Sénart : 2 coureurs Comprend les inscriptions marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits-déjeuners	180 €
Forfait 3 Clarion Sénart : 2 coureurs Comprend les inscriptions marathon, les dîners spectacle, la nuit d'hôtel et les petits-déjeuners	195 €

PRECISE que la somme de 24 € sera déduite par coureur et par forfait si le coureur est inscrit au 10km au lieu du marathon.

DIT que les recettes correspondantes seront versées au budget de la Communauté d'agglomération.

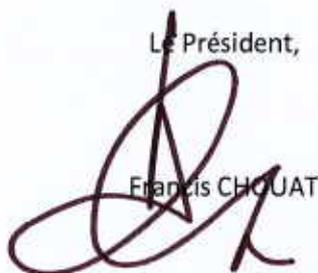
AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatif à ces tarifs.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Courcouronnes, le 29 NOV. 2016

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the printed name Francis CHOUAT.

Francis CHOUAT

